

PV N° 13
(FUTSAL)

(Réunion du 21-02-2018 et Publier le 23-02-2018)

La séance est ouverte à 15H00 sous la présidence de Mr BACHIR BOURHIM, en présence de M^{TS} : MOHAMED JIYED- HAJOUB BERNICH -MOHAMED ALOUAB.

**** Ordre du Jour ****

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

CHAMPIONNAT 3^{EME} DIVISION

12^{EME} JOURNEE DU 10 et 11-02-2018

-CPSG	(03)	TROIS	--	CUT	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-AAD	(06)	SIX	--	ATT	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASI	(03)	TROIS	--	ASMAF	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-AESA	(00)	ZERO	--	AAH	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AIBA	(03)	TROIS	--	ASAA	(06)	SIX	HOMOLOGUE
-AMB	(05)	CINQ	--	ATD	(06)	SIX	HOMOLOGUE

- L'équipe AASF ne s'étant pas présentée au terrain à l'heure du coup d'envoi de la rencontre. Elle perd le match par pénalité et enregistre son 3^{EME} forfait donc forfait général. De ce fait elle est rayée du calendrier général.

Les résultats obtenus durant la compétition sont annulés car il reste plus de (05) journées sur la fin du championnat.

L'interdiction des membres de son comité à s'affilier à un club de la ligue durant une période de 03 ans (Article 110 CD).

Une amende de 5 000.00 dh est infligée au club AASF.

NB : La date du 26-02-2018 est considérée comme date de réception de ce PV par les clubs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30

Président de la CRSR et Q
M^r BACHIR BOURHIM